

FLASH INFO

[Edition juin 2023]

Revalorisation de l'IFSE : mesure au titre de l'attractivité

Dans le cadre du plan des mesures catégorielles 2023, présentées en octobre 2022, une augmentation de l'IFSE des corps des AAE et des ICD a été annoncée pour un montant de 1,57 M€. Par note du 16 mai 2023 cette mesure est appliquée au profit de l'attractivité, uniquement comme semble l'indiquer cette note.

QUI EST CONCERNE ?

- Cela concerne les primo-recrutés pour les lauréats des concours d'ICD et issus des IRA. Cet effet d'attractivité se traduit par la revalorisation des socles sur l'ensemble des groupes IFSE pour maintenir la progressivité des groupes, considérant que la part la plus importante des agents, notamment les primo-recrutés, sont répartis dans les groupes 3 et 4, d'où l'effet souhaité par l'administration.
- Ce nouveau socle est applicable aux agents qui ont rejoint le ministère des Armées depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Cette mesure est élargie aux corps des ITPE et des conservateurs du patrimoine.
- Les agents en poste au sein du ministère des Armées à la date du 1^{er} janvier 2023, toujours présents dans les effectifs à la date du 1^{er} juin 2023 verront leur IFSE évoluer à hauteur du nouveau montant socle, dès lors que leur IFSE est inférieure au dit montant.
- En revanche, les agents qui ont quitté le ministère des Armées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juin 2023 ne bénéficieront pas ce resoclage.

QUAND BENEFICIER DE CETTE REVALORISATION ?

- La mesure est mise en œuvre à titre rétroactif en date du 1^{er} janvier 2023 ;
- La mise en paiement s'effectuera à compter du mois d'août 2023, et ce jusqu'en octobre 2023 au plus tard.

LES MONTANTS DU SOCLE AUGMENTES DE 1 400 € :

SOCLES INDEMNITAIRES ANNUELS DE L'IFSE				EXEMPLE DE REPARTITION MENSUELLE POUR L'ADMINISTRATION CENTRALE
CORPS	AAE d'administration centrale – ICD et ITPE d'administration centrale et des services déconcentrés	AAE des services déconcentrés	Conservateurs du patrimoine d'administration centrale et des services déconcentrés	Le futur montant socle mensuel revalorisé
Groupe 1	14 200 € (+ 1 400 €)	12 700 € (+ 1 400 €)	17 000 €	1 183,33 €
Groupe 2	13 200 € (+ 1 400 €)	11 700 € (+ 1 400 €)	14 000 €	1 100 €
Groupe 3	12 700 € (+ 1 400 €)	11 200 € (+ 1 400 €)	12 700 € (+ 700 €)	1 058,33 €
Groupe 4	12 200 € (+ 1 400 €)	10 700 € (+ 1 400 €)	12 200 € (+ 1 400 €)	1 016,66 €

Avis de l'UNSA Défense

- En octobre dernier la mesure de l'augmentation de l'IFSE des AAE et des ICD pour un effectif de 1 360 personnes a été évaluée à la hauteur d'une revalorisation de 1,57 M € on ne parlait pas des conservateurs du patrimoine, ni des ITPE.
- De plus, son objectif était d'englober l'attractivité mais aussi la fidélisation (les agents en poste) avec une approche pluriannuelle. Or, cette note en rebasant les socles n'a aucune action sur la fidélisation. L'UNSA Défense interroge donc l'administration sur la fidélisation.
- Ainsi, l'intégralité de la consommation de ce budget nous interroge.
- Nous avons donc saisi les services de la DRH-MD/SRHC sur le détail de cette consommation car nous avons fait nos calculs : Combien de nouveaux agents dans les strictes conditions ? Combien d'agents en dessous du nouveau montant socle et pour combien d'euros ?
- Car selon un simple calcul : 1,57/1400 (la somme de la revalorisation), cela donne 1 121 agents revalorisés sur environ 3 500 ICD et 2 000 AAE (données de 2021) .
- En bref, on ne retrouve pas dans cette note les annonces faites d'une revalorisation de chacun des agents du corps.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



@UnsaDefense



www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision